

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
C.C.A.S.



N°	2024	002
----	------	-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA
COMMUNE DE BOISSY SOUS SAINT YON
91 790

DATE DE CONVOCATION
19 JANVIER 2024

**PUBLICATION FAITE
AU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	11
PRESENTS	10
VOTANTS	10

OBJET :

ELECTION DU VICE-
PRESIDENT

L'an deux mil vingt quatre

Le vingt-trois janvier à dix-huit heure trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la
présidence de Monsieur Pichon Jean-Marc

Etaient présents : Mme Claire CAZADE-SAADA, M. Raoul SAADA,
Mme Christine DUCHOSAL, Mme Anne-Marie PEDRONO, Mme Renée
MARCHAIS, Mme Marie-Christine FRANCOIS, M. Eric DELAME, Mme
Nicole PERRIER, M. Bernard BERRUEE

Absent représenté :

Absente Excusée :

Absente : Mme Sophie BLAIZE

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame AJIB est nommée secrétaire de séance.

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale vient d'être
renouvelé. En ma qualité de Maire, j'en suis de droit le président.

Comme la loi nous y oblige, notre conseil d'administration doit élire dès
maintenant, en son sein, un vice-président, qui aura pour mission de présider
cette assemblée lorsque je serai absent.

Je vous invite donc à procéder à cette élection, qui se déroulera au scrutin
secret.

Le Conseil d'Administration,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.123-6

VU les résultats de l'élection de la moitié des membres du conseil
d'administration du conseil municipal du 05 décembre 2023

VU l'arrêté municipal du 08 janvier 2024, nommant la moitié des membres du

conseil d'administration

CONSIDERANT que le Conseil d'Administration se trouve ainsi constitué,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PROCEDE ainsi qu'il suit à l'élection du Vice-président du centre communal d'action sociale

Se sont déclarés candidats :

Mme CAZADE-SAADA Claire

DESIGNE à l'unanimité Mme CAZADE-SAADA Claire Vice-Présidente du centre communal d'action sociale.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Président du CCAS,
Jean-Marc PICHON

